



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 24 janvier 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-68

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 JANVIER 2007

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 janvier 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2007-69

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 1 - 10 464,50 \$ ET 53 - 65 905,21 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 2 - 33 232,98 \$ ET 53 - 524 652,44 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 51 - 9 779,51 \$ ET 1 - 205,27 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 46 - 286 314,53 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 1 et 53, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 2 et 53, les listes des réquisitions numéro 1 et 51 et la liste des embauches numéro 46 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	10 464,50 \$	8 au 12 janvier 2007
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	33 232,98 \$	8 au 12 janvier 2007
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	205,27 \$	8 au 12 janvier 2007
Liste des embauches numéro 46	Embauche de personnel temporaire	286 314,53 \$	1 ^{er} au 6 janvier 2007
Liste PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	65 905,21 \$	8 au 12 janvier 2007
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	524 652,44 \$	8 au 12 janvier 2007
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	9 779,51 \$	8 au 12 janvier 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-70 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-01 - 274 598,51 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 JANVIER 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-01 d'un montant total de 274 598,51 \$ pour la période du 4 au 10 janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-71 **RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2007 - ESRI CANADA LIMITED - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 89 085,95 \$**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS venaient à échéance le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada limited est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme ESRI Canada limited, 12 Concorde Place, Suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 pour un montant total de 89 085,95 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS sur présentation de pièces justificatives fournies par la Direction des systèmes d'information.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-555-53201	84 395,16 \$	Infrastructures entr./logiciels
04-13493	4 690,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-72 **CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVEURS ALPHA ET COMPAQ AVEC LA FIRME HEWLETT-PACKARD POUR L'ANNÉE 2007 - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 43 609,87 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Direction des systèmes d'information doit annuellement assurer le renouvellement du contrat d'entretien de divers équipements des serveurs Alpha et Compaq;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont de fabrication de la firme Hewlett-Packard et que cette dernière possède les pièces et l'expertise requises;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Hewlett-Packard pour les équipements présentement en utilisation pour les serveurs Alpha et Compaq s'élève à 43 609,87 \$ incluant les taxes pour l'année 2007, selon le contrat numéro 799-0038-95 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de service numéro 799-0038-95 de la firme Hewlett-Packard au montant de 43 609,87 \$ incluant les taxes pour le contrat d'entretien des équipements HP pour l'année 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-554-53202	41 313,61 \$	Infrastructures entr./équip. inf.
04-13493	2 296,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-73

SOUSSION 2006 SP 303 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - POLITIQUE DE GESTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour un spécialiste ou une firme spécialisée en gestion de la diversité culturelle afin d'élaborer une politique de gestion de la diversité culturelle, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, services, soumission, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

De plus, ce comité nomme les personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de membre du comité de sélection des soumissions, à savoir :

- Mireille Boudreault, directrice, Service des arts, de la culture et des lettres;
- Annie-Claude Scholtès, coordonnatrice aux communautés culturelles, Service des arts, de la culture et des lettres;
- Mireille Apollon ou en substitut, André Laprise, membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine;
- Yudy Quintero, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à lancer un appel d'offres public ouvert aux firmes situées sur le territoire du Québec.

Adoptée

CE-2007-74

SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LA BILLETTERIE INFORMATISÉE DU CLUB DE HOCKEY LES OLYMPIQUES DE GATINEAU – 1^{er} SEPTEMBRE 2006 AU 31 AOÛT 2011 - CENTRE ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE les événements tenus au Centre Robert-Guertin génèrent annuellement un volume de vente d'environ 150 000 billets;

CONSIDÉRANT QUE le Club de hockey Les Olympiques de Gatineau produit la majorité des activités au Centre Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT QU'il est important et avantageux que le Centre Robert-Guertin détienne ou puisse compter sur une billetterie informatisée réseau pour les promoteurs et le service à la clientèle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Société en commandite Club de Hockey de Hull inc., successeurs et ayants droit, exploitant de l'équipe de hockey Les Olympiques de Gatineau pour l'utilisation de la billetterie informatisée réseau, et ce, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} septembre 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2007-75

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-51 - 253 294,09 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-51 d'un montant total de 253 294,09 \$ pour la période du 16 au 22 décembre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-76

SOUMISSION 2006 SP 266 - SÉGUIN MORRIS - INSTALLATION DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE MEUNIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 58 700,28 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Séguin Morris, 5, impasse de la Licorne, Gatineau, Québec, J9A 3R8, pour les travaux d'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Meunier, selon l'option 2 et sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 58 700,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 novembre 2006 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-001-53203	55 609,44 \$	Réseau routier 2005 – Contrôle intersection
04-13493	3 090,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-77

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUX HEBDOS TRANSCONTINENTAL POUR LA PARUTION DE LA CHRONIQUE MUNICIPALE « LA VIE, LA VILLE » DANS LES HEBDOMADAIRES LE BULLETIN ET LA REVUE POUR L'ANNÉE 2007

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications a le mandat d'informer les citoyens sur les services et projets développés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la chronique « La vie, la Ville » est un outil de communication efficace pour donner de l'information de fond sur divers sujets d'intérêt pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la chronique « La vie, la Ville » est le seul moyen de communiquer les dates de réunions du conseil municipal et des commissions, favorisant ainsi la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE les Hebdos Transcontinental, composés du Bulletin et de La Revue, sont distribués gratuitement directement dans les foyers des cinq secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT QUE les Hebdos Transcontinental sont les seuls et uniques médias à offrir cette distribution gratuite couvrant l'ensemble du territoire de la ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux Hebdos Transcontinental pour la publication de la chronique mensuelle « La vie, la Ville » pour diffusion dans La Revue et le Bulletin pour l'année 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19510-341-53204	36 016,17 \$	Communications avis et annonces
04-13493	2 001,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-78

SENTIER DE MOTONEIGES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Buckingham, suite aux recommandations du Forum 2000, autorisait, par sa résolution numéro 96-0481, la signature du formulaire « Droit de passage » pour le Club de motoneigistes Les Voyageurs des Collines et Ravins inc. afin d'établir un circuit de sentier sur le territoire du secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation a été reconduite d'année en année, soit de 1996 à 2005;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation similaire fut accordée pour la saison 2005-2006;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'établissement de ce circuit aucune plainte n'a été déposée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de reconduire l'autorisation de l'établissement d'un sentier de motoneiges à l'intérieur des limites du secteur de Buckingham.

De plus, ce comité autorise les motoneigistes à utiliser deux sections de trottoirs sur l'avenue de Buckingham, à savoir entre les numéros civiques 264 et 290 ainsi qu'entre les numéros civiques 337 à 417, et ce, afin de permettre aux motoneigistes de se rendre aux commerces de restauration et de ravitaillement en gazoline. Une signalisation adéquate devra être installée afin d'informer les piétons et les automobilistes.

Adoptée

CE-2007-79

SUBVENTION DE 500 \$ - CONSEIL QUÉBÉCOIS DES JEUNES QUILLEURS ET QUILLEUSES INC. - CHAMPIONNAT PROVINCIAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Conseil québécois des Jeunes Quilleurs et Quilleuses inc. à l'attention de monsieur Paul Godmaire, président, 4-16, rue Rimouski, Gatineau, Québec, J8P 7Z8, à titre de subvention pour l'organisation du championnat provincial qui aura lieu à Gatineau du 4 au 11 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	500 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-80

SUBVENTION DE 100 \$ - CARNAVAL ST-JEAN BOSCO - CABINET DU MAIRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du comité des loisirs St-Jean Bosco à l'attention de madame Carolle Laurier, présidente, 1-17, rue Richelieu, Gatineau, Québec, J8Y 4X3, dans le cadre de la 35^e édition du carnaval St-Jean-Bosco.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-81

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DISTRICT DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du district de Lucerne à l'attention de monsieur Louis Garneau, 209, rue de la Seigneurie, Gatineau, Québec, J9J 1R7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	2 000 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71482-692	2 000 \$		André Laframboise - de Lucerne - Aménagement // équip. non- capitalisable
11402-972		2 000 \$	André Laframboise - de Lucerne // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-82 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE QUILLES LES JOYEUX COMPAGNONS -
DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de quilles Les Joyeux Compagnons à l'attention de madame Gisèle Tremblay, 284, chemin du Fer-à-Cheval, app. B, Gatineau, Québec, J8M 1L9, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	300 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-83 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER - BAL
MASQUÉ - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 27 JANVIER 2007 - 125 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au Bal masqué organisé par La maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 27 janvier 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	125 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-84

SUBVENTION DE 200 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE STE-ROSE-DE-LIMA - TOURNOI DE PÊCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur Donald Parent, 823, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1T2, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi de pêche annuel qui aura lieu le 10 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	200 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-85

SUBVENTION DE 825 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU – 30 HEURES VÉLO NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le 30 heures vélo Nicolas-Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	500 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-86

SUBVENTION DE 950 \$ - CLUB OPTIMISTE DE POINTE-GATINEAU – 40^e ANNIVERSAIRE D'EXISTENCE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre du Club optimiste de Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur Pierre Laurin, président, C.P. 82037, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête soulignant leur 40^e anniversaire d'existence qui aura lieu le 31 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	500 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-87

PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES JOCELYNE HOULE, DENISE LAFERRIÈRE ET LOUISE POIRIER AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-908 adoptée le 22 novembre 2006, a nommé mesdames les conseillères Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à titre de représentantes de la Ville de Gatineau au sein du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Jocelyne Houle, Denise Laferrière et Louise Poirier à participer aux activités organisées par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires du poste 02-11100-312 - Conseil municipal – Frais de représentation.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-88

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS - 62,67 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une activité organisée par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 62,67 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais, 337, boulevard Saint-Joseph, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 3Z2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30015	59,37 \$	Conseil municipal frais représentation
04-13493	3,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-89

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PARTAGE ORTHO-IMAGE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 56 800 \$

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2004-395 approuvant le renouvellement de l'entente entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau pour le partage ortho-image du territoire de la ville de Gatineau prenait fin le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE les données d'ortho-image sont très utilisées par les Services d'urbanisme, des travaux publics et de l'environnement, de développement économique, des systèmes d'information, de sécurité incendie, des mesures d'urgence et de police;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente entre la Commission de la capitale nationale et la Ville pour le partage d'ortho-image incluant le partage des coûts et la distribution des données est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie d'avantages financiers en renouvelant cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des systèmes d'information de gestion à négocier un protocole d'entente avec la Commission de la capitale nationale pour le partage ortho-image du territoire de la ville de Gatineau.

Le protocole sera soumis ultérieurement pour approbation au comité exécutif.

Les frais sont estimés à 56 800 \$.

Adoptée

CE-2007-90

AUTORISATION À L'ENTREPRENEUR GERPRO CONSTRUCTION INC. À TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES - CONSTRUCTION DU PROJET DOMAINE DES TREMBLES AU 250, BOULEVARD SAINT-RAYMOND - 24 JANVIER AU 31 MARS 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du Domaine des Trembles situé au 250, boulevard Saint-Raymond, des travaux relatifs à la coulée de la dalle de béton devront être réalisés entre 21 h et 7 h, soit sur une période continue de 24 heures, un jour par semaine excluant le samedi et le dimanche, et ce, jusqu'au 31 mars 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Gerpro Construction inc. à exécuter des travaux entre 21 h et 7 h, un jour par semaine excluant le samedi et le dimanche, et ce, jusqu'au 31 mars 2007, dans le cadre du projet de construction du Domaine des Trembles situé au 250, boulevard Saint-Raymond.

Adoptée

CE-2007-91

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À LA RENCONTRE DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE - GATINEAU - 2 ET 3 FÉVRIER 2007 - 45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à la rencontre de l'Institut du Nouveau Monde qui se tiendra à Gatineau les 2 et 3 février 2007.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 45 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	45 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-92

SUBVENTION DE 300 \$ - COMITÉ DES LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN-BOSCO - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du comité des loisirs St-Jean-Bosco à l'attention de madame Carolle Laurier, présidente, 17, rue Richelieu, app. 1, Gatineau, Québec, J8Y 4X3, à titre de subvention pour le carnaval qui se tiendra du 26 janvier au 4 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	150 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-93
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-102

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN DÉJEUNER BÉNÉFICE
AU PROFIT DE LA FONDATION PIERRE-JANET - 30 JANVIER 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion, Joseph De Sylva, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer à un déjeuner bénéfique organisé par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au profit de la Fondation Pierre-Janet qui aura lieu le 30 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-94

**PROMOTION DE MONSIEUR ALAIN DEROUIN AU POSTE DE MÉCANICIEN
AUX MACHINES FIXES II, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE
L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Derouin occupant le poste de mécanicien aux machines fixes I a obtenu sa carte de compétence classe B :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Alain Derouin au poste de mécanicien aux machines fixes II au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Le salaire de M. Derouin a été établi à la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71234-114 – Aréna Baribeau – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-95

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR
PIERRE MYRE À TITRE DE COORDONNATEUR, SERVICE DES FINANCES,
DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de coordonnateur à la Division de l'approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances pour une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de monsieur Pierre Myre vient à échéance le 16 février 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Pierre Myre à titre de coordonnateur à la Division de l'approvisionnement au Service des finances, Module de l'administration et des finances à compter du 17 février 2007, et ce, jusqu'au 2 mai 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-96

OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MONSIEUR ROCK CARRIÈRE, EMPLOYÉ TEMPORAIRE À LONG TERME COL BLEU, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rock Carrière, employé temporaire à long terme col bleu au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande de congé parental à compter du 11 janvier jusqu'au 15 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la *Loi sur les normes du travail* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Rock Carrière, employé temporaire à long terme col bleu au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, un congé parental à compter du 11 janvier jusqu'au 15 février 2007.

Adoptée

CE-2007-97

PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME CHANTAL RENAUD AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SOUTIEN, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Renaud, occupant le poste de commis administratif au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a formulé une demande pour prolonger la période de son congé sans solde à compter du 2 février, et ce, jusqu'au 2 juillet 2007 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Chantal Renaud la prolongation de son congé sans solde du 2 février jusqu'au 2 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-98

PERMANENCE DE CINQ EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Sonia Dubois, secrétaire	3 juillet 2006	3 octobre 2006	CE-2006-333 8 mars 2006	3 mois
Louise Girard, commis administratif / caisse	14 août 2006	14 novembre 2006	CE-2006-1194 23 août 2006	3 mois
Sylvain Barette, technicien spécialisé – bâtiment	18 septembre 2006	18 décembre 2006	CE-2006-1198 23 août 2006	3 mois
Christine St-Jean, commis administratif / perception	13 novembre 2006	13 février 2007	CE-2006-1570 15 novembre 2006	3 mois
Suzanne Laprise, commis technique	13 novembre 2006	13 février 2007	CE-2006-1571 15 novembre 2006	3 mois

Adoptée

CE-2007-99

MESURE DISCIPLINAIRE EMPLOYÉ NUMÉRO 104940

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104940 a fait valoir à son supérieur immédiat des faits inexacts dans le but d'obtenir son autorisation pour un règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE ces fausses représentations étaient faites dans l'intérêt personnel de l'employé numéro 104940;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement hors Cour engageait des fonds publics, lesquels ont été dépensés sous de fausses représentations;

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau et que l'employé numéro 104940 a été rencontré par rapport à ces fautes;

CONSIDÉRANT QUE la version des faits donnée par l'employé numéro 104940 est invraisemblable et fausse;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104940 occupe des fonctions où le lien de confiance exigé est très élevé;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance liant la Ville et l'employé numéro 104940 est sérieusement affecté;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'enquête menée par les représentants de la Ville, il y aurait lieu d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 104940;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 104940 prend la forme d'une suspension sans traitement d'une durée de trois mois, date à être déterminée par le Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la suspension imposée à l'employé numéro 104940 sans traitement d'une durée de trois mois.

Adoptée

CE-2007-100

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR INTENTER DES PROCÉDURES APPROPRIÉES CONTRE L'AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET (ACEI) ET INTERNIC.CA

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet a autorisé l'attribution à une tierce personne des adresses « www.villedegatineau.qc.ca » et « www.villedegatineau.ca »;

CONSIDÉRANT QUE Internic.ca est le registraire ayant attribué les adresses à une tierce personne;

CONSIDÉRANT QUE l'existence de ces adresses crée de la confusion avec les sites officiels de la Ville de Gatineau, soit «www.gatineau.ca» et «www.ville.gatineau.qc.ca»;

CONSIDÉRANT QUE le site portant les adresses « www.villedegatineau.qc.ca » et « www.villedegatineau.ca » contient régulièrement des éléments de nature diffamatoire, offensante, inappropriée ou ajoute à la confusion résultant des adresses de ce site internet comportant le nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT le droit de la Ville au respect de son nom ainsi que de sa réputation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques ou son mandataire pour intenter des procédures appropriées contre l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI) ainsi que le propriétaire du site Internic.ca afin que soient radiées toutes les adresses internet susceptibles de porter confusion avec le site internet de la Ville ou encore de porter atteinte au respect de son nom ou de sa réputation, et ce, afin que ces deux organismes s'abstiennent à l'avenir d'autoriser l'attribution de telles adresses internet.

Adoptée

CE-2007-101

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR INTENTER TOUS LES RECOURS APPROPRIÉS CONTRE CASCADES INC.

CONSIDÉRANT QUE Cascades inc. est liée à la Ville de Gatineau pour les services de tri et mise en marché des matières recyclables résidentielles par le contrat numéro 2002 SP 200, tel qu'il appert à la résolution numéro CE-2003-91, pour la période du 1^{er} mai 2003 au 30 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE Cascades inc. est liée à la Ville pour les services de récupération de carton du secteur ICI (industriel, commercial et institutionnel), selon les termes du contrat octroyé par la Communauté urbaine de l'Outaouais, par sa résolution numéro 2000-457 adoptée le 5 octobre 2000, tel que la firme Cascades inc. l'a offert dans ses lettres du 30 mai et 4 juin 2002 adressées à la Ville et acceptés par la résolution numéro CM-2003-132 du conseil municipal du 11 février 2003, pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs montants sont dus en vertu de ces contrats par Cascades inc. à la Ville et demeurent impayés;

CONSIDÉRANT QU'en plus, les défauts d'exécution survenus en cours de réalisation de ces contrats causent à la Ville des dommages importants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques ou son mandataire pour intenter tous les recours appropriés pour réclamer et obtenir de Cascades inc. tous les montants dus en relation avec le contrat de services de tri et mise en marché des matières recyclables résidentielles et le contrat de récupération de carton du secteur ICI ainsi que pour tous dommages résultant des différents défauts d'exécution des contrats.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif